

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

A glass inkwell is positioned on the left side of the central horizontal band. A quill pen is positioned on the right side, with its tip pointing towards the center. The background features a dark grey horizontal band with a subtle wavy pattern, set against a light grey background with a large, dark grey, angular shape on the right side.

Plan stratégique

2007-2011

Québec 

Document produit par le Conseil supérieur de l'éducation
Conception graphique et mise en page : Idéation

Vous pouvez obtenir de l'information complémentaire
sur le Conseil supérieur de l'éducation en composant le 418 645-3850
ou encore en consultant son site Internet, à l'adresse suivante :
www.cse.gouv.qc.ca.

Le projet de plan stratégique 2007-2011
a été adopté par le Conseil supérieur de l'éducation
à la 562^e réunion, le 18 octobre 2007.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2007
ISBN : 978-2-550-51262-2 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-51265-9 (version PDF)
© Gouvernement du Québec, 2007

Toute demande de reproduction doit être faite
au Service de la gestion des droits d'auteurs
du gouvernement du Québec.

Le genre masculin désigne aussi bien les femmes
que les hommes et n'est utilisé que pour alléger
le texte.

 Les pages intérieures sont imprimées sur du papier
fait à 100 % de fibres recyclées postconsommation.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
NOTRE MISSION, NOS VALEURS ET NOTRE VISION	3
Notre mission	3
Nos valeurs	3
Notre vision	3
NOS CHAMPS ET NOS MOYENS D'INTERVENTION	5
Nos champs d'intervention	5
Nos moyens d'intervention	
LE CONTEXTE :	7
LES DÉFIS EN ÉDUCATION	
TABLEAU SYNTHÈSE	
Plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation	10
NOS ORIENTATIONS, NOS AXES D'INTERVENTION ET NOS OBJECTIFS	13
Orientation 1	13
Orientation 2	13
Orientation 3	16
PLAN STRATÉGIQUE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES 2007-2011	19
Mandat	19
Orientation	19
Plan stratégique 2007-2011 du Comité consul- tatif sur l'accessibilité financière aux études	21
ANNEXE 1 : Les membres du Conseil supérieur de l'éducation	22
ANNEXE 2 : Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	23

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme public créé en 1964 par une loi spécifique qui en établit les fonctions et la mission. La fonction première du Conseil est de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Par la même loi a été créé, en 1999, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études pour conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'aspect financier de l'accessibilité et de la réussite éducatives. Le Comité est rattaché sur le plan administratif au Conseil supérieur de l'éducation.

Le présent plan stratégique énonce la mission et les valeurs du Conseil ainsi que la vision du rôle qu'il joue dans l'économie générale du système d'éducation. Il fait état des principaux défis en éducation et propose des orientations quant au développement à moyen terme de l'éducation. Il présente également les objectifs que le Conseil s'est fixés et les indicateurs qui permettront de témoigner de leur réalisation.

Une section spécifique est consacrée à la présentation des orientations stratégiques, des objectifs et des indicateurs du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

notre

MISSION,

NOS

VALEURS,

VISION

ET NOTRE

Notre mission

Le Conseil est un lieu privilégié de réflexion qui vise le développement d'une vision globale de l'éducation en vue de favoriser le plein épanouissement des personnes et de proposer des réponses aux besoins de la société en matière d'éducation. Il a pour fonction de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Le Conseil accomplit sa mission par l'exercice d'une fonction politique, d'une fonction démocratique et d'une fonction éducative.

Par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations à la ministre pour l'éclairer dans les choix en matière d'éducation. Le Conseil situe son action sur un horizon large à partir non seulement de ce qui est réalisable immédiatement, mais aussi de ce qui est souhaitable et désirable à moyen et à long terme. À cet égard, le Conseil est soumis à une obligation de mise en perspective et de pertinence qu'il entend toujours mieux remplir.

Par sa fonction démocratique, le Conseil joue un rôle de pont entre la population, les décideurs et les acteurs de l'éducation : les parents, les élèves et les étudiants, le personnel de l'éducation ainsi que les autres acteurs intéressés. Le Conseil compte ainsi 22 membres, nommés par le gouvernement, qui sont des citoyens intéressés par l'éducation, qui occupent différentes fonctions dans le milieu de l'éducation ou qui sont issus des diverses composantes de la société québécoise. Le Conseil comprend également cinq commissions, dont il nomme les membres. Il peut former des comités, notamment pour la réalisation du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Au total, ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen, contribuent à ses travaux et à sa réflexion à titre de bénévoles.

Par sa fonction éducative, enfin, le Conseil rend publics et fait la promotion des valeurs, des principes, des analyses de situation, des modèles d'action qu'il soumet à la réflexion et à la délibération des personnes comme des institutions éducatives.

Nos valeurs

C'est dans l'exercice même de ces trois fonctions que s'incarnent les valeurs profondes du Conseil. Il aspire à constamment promouvoir l'amélioration de la qualité de l'éducation, son accessibilité pour tous à la grandeur du territoire, et la réussite du plus grand nombre en recherchant le bien commun, la justice sociale et le bien-être dans le respect de l'égalité, de l'équité et de la vie démocratique. Dans son fonctionnement, le Conseil adhère à des valeurs de représentativité et d'engagement citoyen de ses membres ainsi que de rigueur intellectuelle, de pertinence et de qualité de ses publications et de ses interventions.

Notre vision

Par son enracinement dans les milieux de l'éducation et de la société et par ses fonctions politique, démocratique et éducative, le Conseil veut exercer une influence significative en matière d'éducation, dans une perspective de service public à l'ensemble de la population.

Le Conseil veut ainsi jouer son rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs, par l'écoute attentive des milieux concernés, tout en affirmant son indépendance et en dépassant les intérêts particuliers. Il continuera de faire la promotion et de favoriser l'appropriation de ses publications par les acteurs de l'éducation, la population et les médias, et à faire des interventions auprès des milieux intéressés et des médias.

nos
CHAMPS
ET
NOS **MOYENS**
D'INTERVENTION

Nos champs d'intervention

Selon sa loi constitutive, le mandat du Conseil supérieur de l'éducation porte sur toute question relative à l'éducation, ce qui comprend principalement :

- l'éducation à tous les ordres et secteurs d'enseignement, du préscolaire à l'université;
- l'éducation à l'intention des jeunes comme des adultes, tant en formation initiale qu'en formation continue;
- l'éducation dans les établissements d'enseignement publics et privés;
- la recherche effectuée dans les établissements d'enseignement supérieur.

La loi constitutive prévoit également que le Conseil doit donner son avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur tout projet de règlement que celle-ci est tenue de lui soumettre. Ces objets sont précisés dans la Loi sur l'instruction publique et dans la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Nos moyens d'intervention

Pour exercer sa fonction politique, le Conseil dispose principalement des moyens d'intervention suivants :

- le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, qu'il transmet à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour dépôt à l'Assemblée nationale;
- les avis qu'il élabore à la demande de la ministre ou de sa propre initiative sur toute question qui relève de la compétence de cette dernière.

Le Conseil exerce sa fonction démocratique par la composition de ses membres et par l'écoute constante des acteurs de l'éducation et de la population, notamment :

- en consultant régulièrement les organismes ou les personnes concernées lors de la préparation de ses avis et de ses rapports;
- en se rendant chaque année dans une région du Québec pour écouter les acteurs du milieu et les personnes intéressées;
- en consultant les organismes concernés en vue de la nomination des membres de ses commissions ou de ses comités.

Enfin, pour exercer sa fonction éducative, le Conseil dispose des moyens suivants :

- la diffusion au grand public de ses avis, de ses rapports et de ses mémoires;
- la présentation des résultats de ses travaux dans les forums et les milieux de l'éducation;
- les interventions dans les médias;
- l'information qu'il transmet à la population, notamment par son site Internet;
- le rôle de relais de diffusion joué par les membres du Conseil, de ses commissions et comités dans leurs milieux respectifs.

LE

CONTEXTE :

LES

DÉFIS EN
ÉDUCATION

L'éducation est un instrument essentiel d'accomplissement personnel et d'essor de la société. Sur plusieurs plans (l'accès aux études, l'obtention d'un diplôme, la maîtrise de compétences de base), le Québec se compare favorablement avec plusieurs sociétés économiquement avancées. Le monde de l'éducation est appelé à relever de grands défis, certains de longue durée, d'autres plus conjoncturels.

Le rehaussement du niveau de scolarisation

Le rehaussement de la scolarisation de la population est un défi incontournable dans une société ouverte sur le monde, qui mise sur le savoir, la créativité et l'innovation. Il faut permettre aux jeunes et aux adultes de développer leur plein potentiel et d'atteindre le plus haut niveau d'éducation. Ce défi demande l'accroissement de l'accès et de la réussite à tous les ordres et secteurs d'enseignement et l'assouplissement du système d'éducation pour répondre aux besoins diversifiés des jeunes et des adultes.

Au primaire et au secondaire, les nouvelles exigences du curriculum contribueront à l'objectif de rehaussement de la scolarisation. Mais, pour que tous les élèves puissent avoir accès à un diplôme du secondaire, il faut résoudre trois problèmes majeurs : celui de la persévérance et de la réussite, plus particulièrement des garçons et des enfants de milieu modeste, celui de la diversité des besoins éducatifs des jeunes, y compris des jeunes issus de l'immigration, et celui de l'intégration des élèves en difficulté d'apprentissage. Ces problèmes nécessitent une meilleure connaissance des jeunes et de leur engagement dans les études ainsi que l'obtention de ressources appropriées pour favoriser la réussite.

Il faut également accroître le taux de passage et la réussite à l'enseignement postsecondaire. La solution passe notamment par l'harmonisation des ordres et des secteurs d'enseignement et par des mesures favorisant l'accessibilité aux études supérieures, plus particulièrement pour les moins nantis. Il est également nécessaire de consacrer des ressources appropriées à l'enseignement supérieur pour augmenter sa capacité d'accueil et d'encadrement.

La qualification pour tous

Un autre défi, mis en priorité par la plupart des acteurs sociaux, est la qualification pour tous. Chaque élève et chaque étudiant doit pouvoir bénéficier d'une formation qualifiante qui lui permettra d'assumer ses divers rôles dans la société et de s'intégrer au marché du travail. À cet égard, il existe de multiples fonctions, métiers et professions qui méritent d'être davantage valorisés et encouragés. Pensons en particulier à la formation professionnelle et à la formation technique, qui implique notamment l'harmonisation de leurs programmes de formation.

Par ailleurs, on s'attend à un renouvellement important de la main-d'œuvre à mesure que les personnes en emploi prendront leur retraite. Le système éducatif doit répondre à une demande accrue de formation et de perfectionnement des jeunes et des adultes, en particulier dans des domaines qui requièrent une formation supérieure. Les entreprises doivent aussi participer plus activement à la formation et au perfectionnement de leurs employés pour combler leurs besoins de main-d'œuvre. Il faut aussi faciliter l'insertion professionnelle et favoriser les liens entre le milieu de l'éducation et le milieu du travail.

La formation tout au long de la vie

Un autre défi de taille, étroitement lié aux précédents, est le développement de la formation tout au long de la vie. Dans une société en constante évolution, il s'agit là d'un chantier porteur d'avenir qui requiert de la créativité et des efforts considérables. Ce défi implique notamment l'éradication de l'analphabétisme, l'amélioration de l'accessibilité et de la formation des adultes, la continuité entre les ordres et les secteurs d'enseignement en matière de formation continue et la mise sur pied de systèmes efficaces et équitables de reconnaissance des acquis.

Les effets de l'évolution démographique en éducation

La diminution du poids démographique des jeunes et la décroissance des effectifs scolaires affecteront plus particulièrement le primaire et le secondaire de même que les régions à faible densité de population. Cette tendance sera amplifiée par la mobilité des jeunes de seize à trente ans qui migrent vers les endroits qui offrent de meilleures possibilités de formation et d'emploi, principalement Montréal et Québec. Une telle situation pose un défi considérable et demande, entre autres choses, des approches novatrices pour maintenir la qualité et la continuité des services éducatifs dans toutes les régions. Par ailleurs, l'accueil des immigrants requiert des efforts particuliers pour favoriser leur formation, la reconnaissance de leurs acquis et leur intégration économique, sociale et culturelle.

L'évolution des valeurs et des aspirations

Le système éducatif est aussi appelé à s'harmoniser davantage avec l'évolution des valeurs et des aspirations de la population québécoise. Celle-ci est plus instruite qu'auparavant, plus active sur le marché du travail, plus diversifiée culturellement et plus mobile socialement. De plus, l'accroissement de l'autonomie économique des femmes a modifié les modèles familiaux et les relations des parents avec les jeunes. L'école se voit ainsi confier une partie des responsabilités en matière de garde d'enfants, de socialisation, d'éducation citoyenne ou de santé. L'école est ainsi davantage appelée à jouer un rôle supplétif et à offrir un milieu de vie ancré dans sa communauté.

Les valeurs et les aspirations des jeunes continuent aussi d'évoluer et d'influencer leur relation aux études. En outre, les jeunes doivent faire des choix décisifs face à la multiplication des possibilités d'avenir. Il importe donc de mieux comprendre les besoins des jeunes et leur rapport aux études pour que le système éducatif puisse mieux répondre à leurs réalités.

Par ailleurs, la présence des enfants issus de l'immigration ajoute à la diversité des besoins en éducation et accentue la polarisation entre la région de Montréal et les autres régions. Le défi est de trouver des approches éducatives pour faciliter leur formation et leur intégration éducative, sociale et culturelle.

Devant cette diversité, il faut continuer de renforcer l'acquisition des savoirs et des compétences de base et promouvoir le partage des valeurs communes.

La réforme de l'éducation

Un défi exigeant de la réforme de l'éducation est celui du transfert de responsabilités vers l'école en vue de rapprocher les services éducatifs des besoins des élèves. La décentralisation invite les acteurs et le personnel scolaires à plus d'autonomie et au travail en commun. Elle demande aussi de mieux informer, accompagner et soutenir tous les acteurs scolaires, en particulier les parents et les enseignants. Tout en affirmant sa couleur locale, l'école doit aussi assurer la qualité des services éducatifs et faciliter les correspondances avec les autres milieux éducatifs. À cet égard, il faut porter une attention toute particulière aux besoins spécifiques de l'enseignement en région.

Un autre défi de taille est celui du renouveau pédagogique au primaire et au secondaire. Pour réaliser les objectifs éducatifs que le Québec s'est donnés, il importe d'y consacrer des ressources humaines et matérielles suffisantes et de poursuivre les efforts dans un esprit de souplesse qui tienne compte des besoins des élèves. Parmi les autres chantiers à considérer, il faut compter l'évaluation des apprentissages et des compétences et l'élaboration de modèles éducatifs plus dynamiques et variés.

Enfin, il faudra examiner la mise en œuvre et les effets de la réforme, de manière à dresser des bilans valides et à faire les ajustements constructifs nécessaires.

Le personnel travaillant en éducation

Le personnel qui travaille dans le milieu de l'éducation mérite une attention toute particulière. Il est appelé à déployer des efforts considérables pour faire face aux multiples changements et aux défis mentionnés précédemment. Il faudra donc mieux répondre aux besoins et aux réalités du personnel dans les écoles, au premier chef les enseignants du primaire et du secondaire. La profession d'enseignant, en effet, est devenue des plus exigeantes, et les attentes à son égard sont élevées. Il faut donc renforcer et reconnaître le professionnalisme des enseignants, leur permettre d'exercer leur métier dans de meilleures conditions et les soutenir dans leurs efforts d'amélioration des pratiques éducatives. Un défi particulier est celui des besoins d'insertion et de soutien professionnel des nouveaux enseignants.

L'enseignement supérieur

Il a été précédemment souligné que l'augmentation du taux d'accès et de réussite aux études est un défi majeur à l'enseignement supérieur. En effet, des efforts importants doivent encore être déployés, notamment à l'enseignement universitaire, pour atteindre les taux d'accès aux études et les taux de diplomation comparables à ceux des sociétés économiquement les plus avancées. Il faudra pour cela augmenter l'accessibilité aux études, plus spécialement pour les moins nantis. Un accent particulier devra être mis sur la formation de la relève, notamment dans le domaine de la science et de la technologie. Pour ce faire, il faudra augmenter les ressources à l'enseignement supérieur sans mettre en péril l'accessibilité aux études.

Il est nécessaire également de favoriser davantage l'avancement des connaissances et l'innovation, non seulement dans le domaine des technologies, mais aussi dans le domaine social, dans le domaine de la culture et dans celui de l'éducation. L'enseignement supérieur, en effet, est un atout majeur en matière de production et de diffusion du savoir. C'est pourquoi il est de plus en plus appelé à jouer un rôle très actif dans le développement de la société. Il faut donc lui accorder un soutien constant et croissant pour qu'il réponde aux attentes de la société. Une attention toute particulière devra être accordée à la recherche, à l'innovation et au transfert des connaissances en éducation. Ce sont là des sources majeures pour faire évoluer le système d'éducation et améliorer les pratiques éducatives. Elles méritent donc un effort financier accru qui soit à la hauteur de l'importance de l'éducation dans l'avenir de la société.

Les technologies de l'information et de la communication

Les technologies de l'information et de la communication facilitent l'accès à de vastes sources d'information, servent d'outils de création éducative, permettent de varier les approches pédagogiques et sont d'une grande utilité pour les élèves et les étudiants dispersés à l'intérieur d'un vaste territoire. À plus long terme, ces technologies sont appelées à transformer les modèles de formation et d'apprentissage et de redessiner les frontières des établissements d'enseignement. Toutefois, l'élaboration de tels systèmes, la création de contenus et d'outils didactiques ainsi que leur adaptation aux besoins des élèves et du personnel de l'éducation demandent des ressources et des efforts considérables.

**Plan stratégique 2007-2011
du Conseil supérieur
de l'éducation**

TABLEAU SYNTHÈSE

Enjeu

La qualité de la formation et la réussite éducative pour tous dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie

Orientation 1

Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes.

Axe : le système d'éducation dans son ensemble

Objectif 1

Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux.

• Rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation : L'éducation en région éloignée. • Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation produit après une analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture au regard du système d'éducation dans son ensemble.

Objectif 2

Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise.

• Avis sur les besoins et les objectifs liés à la sanction de fin des études secondaires en formation générale des adultes (demande de la ministre en août 2007). • Avis sur les retombées de la formation continue de la main-d'œuvre assurée par le réseau de l'éducation. • Avis produits après une analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture au regard de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Axe : l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

Objectif 3

Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.

• Avis sur la manière de rendre compte des connaissances acquises par l'élève dans le bulletin et le bilan des apprentissages (demande de la ministre en juin 2007). • Avis sur les devoirs et les leçons à l'école primaire. • Avis produits après une analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture au regard de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Axe : l'enseignement secondaire

Objectif 4

Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.

• Avis sur la manière de rendre compte des connaissances acquises par l'élève dans le bulletin et le bilan des apprentissages (demande de la ministre en juin 2007). • Avis sur la connaissance des besoins des jeunes du secondaire. • Avis produits après une analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture au regard de l'enseignement secondaire.

Axe : l'enseignement collégial

Objectif 5

Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise.

• Avis sur le collège comme milieu porteur d'engagement des étudiants dans leurs études. • Avis sur l'articulation entre le secondaire et le collégial, notamment dans le cadre du renouveau pédagogique. • Avis produits après une analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture au regard de l'enseignement collégial.

Axe : l'enseignement et la recherche universitaires

Objectif 6

Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.

• Avis sur l'institution universitaire : sa mission, son rôle dans la société et ses mécanismes de régulation. • Avis produits après une analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture au regard de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Axe : la fonction du Conseil

Objectif 7

Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec le ministre.

• Recours à des mécanismes de communication diversifiés avec le ministre. • Soutien des capacités du Conseil à réaliser son mandat par une gestion prévisionnelle de ses membres et de ceux de ses commissions et de ses comités. • Consolidation de la mise en œuvre des modifications apportées en 2006 à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.

Objectif 8

Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.

• Rencontre avec des personnes intéressées par l'éducation dans les différentes régions du Québec. • Mise en commun des priorités en éducation. • Consultation des acteurs concernés par un sujet donné.

Axe : le pouvoir d'influence du Conseil

Objectif 9

Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.

• Intérêt des médias, notamment les journaux, la radio et la télévision, suscité par la production de matériel de qualité et de plans de diffusion efficaces. • Intérêt suscité par ses publications (nombre d'exemplaires et de téléchargements). • Portée de ses publications (nombre de demandes de présentation, nombre de mentions dans les médias ou les lois et règlements).

Objectif 10

Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue de développer une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.

• Poursuite d'une démarche d'exploration des processus de veille en éducation en vue d'enrichir la préparation des avis et des rapports. • Identification et mise en œuvre des collaborations pertinentes avec des lieux de recherche et de transfert en éducation.

Axe : la gestion des ressources humaines

Objectif 11

Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.

• Embauche et remplacement de personnel. • Activités de transfert des connaissances, formation et perfectionnement. • Activités de reconnaissance des réalisations du personnel.

Enjeu

Le devenir et l'adaptation de l'enseignement supérieur

Orientation 2

Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société.

Enjeu

Le pouvoir d'influence du Conseil

Orientation 3

Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil.

nos

ORIENTATIONS,

NOS

AXES

D'INTERVENTION

ET NOS

OBJECTIFS

De l'analyse des principaux défis se dégagent trois enjeux majeurs et trois grandes orientations pour 2007-2011. Chacune de ces orientations comporte des axes d'intervention auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de résultat. Dans le cas des deux premières orientations, les indicateurs sont, tout d'abord, les avis ou les rapports dont le thème est déjà identifié et, ensuite, les avis ou rapports dont le thème sera déterminé à la suite de l'analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture soit au regard du système d'éducation dans son ensemble ou d'un ordre ou secteur d'enseignement donné.

ENJEU

La qualité de la formation et la réussite éducative pour tous dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie

ORIENTATION 1

Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes.

Contexte

La qualité de l'éducation et la qualification de tous, au regard des finalités de l'éducation, demeurent des objectifs pérennes et incontournables de la société. Ces objectifs figurent en bonne place dans les visées des changements éducatifs qui ont cours depuis plusieurs années et qui touchent, à des degrés variables, les divers ordres et secteurs d'enseignement, y compris l'éducation préscolaire, l'éducation des adultes et la formation continue.

À cet égard, plusieurs éléments méritent d'être signalés. Tout d'abord, l'évolution des valeurs et des comportements des jeunes et des adultes est à la source de besoins diversifiés auxquels le système d'éducation doit mieux répondre. Ensuite, la diminution du poids démographique des jeunes aura des répercussions importantes sur l'offre des services éducatifs, plus particulièrement dans les régions à faible densité de population. En outre, l'intégration dans les classes ordinaires des jeunes ayant des difficultés d'apprentissage pose des défis particuliers, tout comme l'intégration des jeunes des nouvelles familles immigrées. Enfin, les changements technologiques, l'évolution dans l'exercice du rôle de citoyen ainsi qu'un marché de l'emploi en constante mutation rendent impératifs le rehaussement du niveau de formation générale de la population. Ce rehaussement implique notamment l'acquisition d'une culture technologique et scientifique et la maîtrise des compétences professionnelles requises.

Premier axe d'intervention : le système d'éducation dans son ensemble

Il faut garantir la qualité de l'éducation et la réussite éducative de tous, jeunes et adultes, partout à l'intérieur du territoire du Québec, dans le respect de l'égalité d'accès et de l'équité. Il faut aussi renforcer le rôle de l'éducation non seulement comme outil de développement personnel, mais aussi comme outil de développement socioéconomique, notamment dans les régions.

De plus, il est essentiel de continuer à rehausser la scolarisation de la population, notamment sur le plan de la formation générale. Il faut également assurer la mise à jour des compétences professionnelles et le développement continu des adultes en tenant compte du défi du renouvellement de la main-d'œuvre dans un contexte de vieillissement de la population. Il importe donc de promouvoir une culture de la formation tout au long de la vie.

Objectif 1 : Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux.

Indicateurs

- Publication du rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation dont le thème porte sur l'éducation en région éloignée;
- Rapport 2008-2010 sur l'état et les besoins de l'éducation dont le thème sera déterminé après une analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture au regard du système d'éducation dans son ensemble.

Objectif 2 : Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise.

Indicateurs

- Publication d'un avis sur les besoins et les objectifs liés à la sanction de fin des études secondaires en formation générale des adultes, en réponse à la demande de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Publication d'un avis sur les retombées de la formation continue de la main-d'œuvre assurée par le réseau de l'éducation;
- Avis dont le thème sera déterminé après une analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture au regard de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Deuxième axe d'intervention : L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

L'école doit tenir compte de la transformation des valeurs et des comportements des jeunes et des familles. Elle doit mobiliser les acteurs scolaires et la communauté pour que tous concourent à la réussite des élèves. Une préoccupation constante doit être la prise en compte des besoins particuliers des élèves dès leur plus jeune âge. Ces besoins diffèrent selon qu'il s'agit notamment d'élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage, de jeunes des milieux défavorisés ou de jeunes dont la famille est nouvellement arrivée au Québec. Par ailleurs, il importe de tenir compte des effets entraînés par le renouveau pédagogique, notamment sur les apprentissages des élèves.

Objectif 3 : Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves en prenant en compte leurs besoins diversifiés et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.

Indicateurs

- Publication d'un avis sur la manière de rendre compte des connaissances acquises par l'élève dans le bulletin et le bilan des apprentissages, en réponse à la demande de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Publication d'un avis sur les devoirs et les leçons à l'école primaire;
- Avis dont le thème sera déterminé après une analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture au regard de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Troisième axe d'intervention : L'enseignement secondaire

Il est essentiel d'assurer à l'enseignement secondaire des services éducatifs qui répondent aux besoins de formation diversifiés des jeunes. L'évolution des valeurs ainsi que la diversité des élèves posent des défis importants en cette matière. Il importe donc de mieux comprendre le rapport aux études des élèves, notamment des garçons, pour mieux répondre à leurs réalités. Il faut cependant que tous les élèves puissent recevoir une formation de base commune qui soit de qualité, compte tenu du rehaussement des exigences scolaires.

Objectif 4 : Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.

Indicateurs

- Publication d'un avis sur la manière de rendre compte des connaissances acquises par l'élève dans le bulletin et le bilan des apprentissages, en réponse à la demande de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Publication d'un avis sur la connaissance des besoins des jeunes du secondaire;
- Avis dont le thème sera déterminé après une analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture au regard de l'enseignement secondaire.

ENJEU

Le devenir et l'adaptation de l'enseignement supérieur

ORIENTATION 2

Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société.

Contexte

L'enseignement supérieur a joué un rôle de premier plan dans le rehaussement du niveau de scolarisation de la population. Il a contribué à la démocratisation de l'éducation, à l'accessibilité à l'enseignement supérieur partout dans le territoire québécois et à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. L'enseignement supérieur est d'ailleurs appelé à jouer un rôle croissant dans une société en transformation, fondée sur l'utilisation du savoir, où se feront de plus en plus sentir les besoins de renouvellement et de formation de la main-d'œuvre spécialisée.

Quatrième axe d'intervention : l'enseignement collégial

L'enseignement collégial favorise l'accès à l'université, permet de former un personnel technique de qualité et facilite le transfert de connaissances et de technologies, notamment dans les entreprises. Dans les régions, il constitue un levier important de développement socioéconomique. L'évolution démographique, par contre, peut menacer le maintien de plusieurs programmes d'études collégiales, particulièrement en région. Il faut cependant continuer d'accroître l'accessibilité aux études, la persévérance et la réussite des étudiants. Il faut aussi maintenir de hauts standards de qualité en matière de formation et améliorer l'articulation avec l'enseignement secondaire et l'enseignement universitaire. Pour ce faire, l'enseignement collégial doit bénéficier d'un financement suffisant, plus spécifiquement en région.

Objectif 5 : Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise.

Indicateurs

- Publication d'un avis sur le collège comme milieu porteur d'engagement des étudiants dans leurs études;
- Publication d'un avis sur l'articulation entre le secondaire et le collégial, notamment dans le contexte du renouveau pédagogique.
- Avis dont le thème sera déterminé après une analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture au regard de l'enseignement collégial.

Cinquième axe d'intervention : l'enseignement et la recherche universitaires

L'université est un acteur privilégié dans une société ouverte sur le monde, où les connaissances et la technologie y prennent une place de plus en plus importante. L'université est donc appelée à jouer un rôle croissant dans la formation supérieure et dans la production et la diffusion du haut savoir. C'est ce qui explique les sollicitations à jouer un rôle plus actif dans le développement de la société. Il paraît donc opportun de revoir l'actualité de sa mission pour lui permettre de relever plusieurs défis, notamment celui d'un plus grand accès à l'éducation et à la qualification de haut niveau, plus particulièrement dans le domaine de la science et de la technologie, celui de l'avancement des connaissances et de la valorisation de la recherche, et celui de la participation au développement de la communauté. Il importe également de revoir les mécanismes de régulation et d'améliorer le financement des universités.

Objectif 6 : Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.

Indicateurs

- Publication d'un avis sur l'institution universitaire : sa mission, son rôle dans la société et ses mécanismes de régulation;
- Avis dont le thème sera déterminé après une analyse de la pertinence et des besoins de la conjoncture au regard de l'enseignement et la recherche universitaires.

ENJEU

Le pouvoir d'influence du Conseil

ORIENTATION 3

Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil.

Contexte

Les modifications apportées à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation en décembre 2006 instituent le Conseil comme un lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation. Elles confirment également sa fonction première de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

En outre, les nouvelles dispositions de la Loi accordent plus de latitude au Conseil dans le choix de son mode de fonctionnement et d'organisation, notamment en lui conférant le pouvoir d'instituer des commissions et de former des comités.

Dans une perspective de continuité et de pérennité, le Conseil doit assurer la concordance de son fonctionnement avec les nouvelles dispositions de sa loi constitutive.

Par ailleurs, le Conseil remplit une fonction démocratique en jouant le rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs. Pour exercer pleinement cette fonction, le Conseil continuera d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations du milieu de l'éducation dans toutes les régions. Il veillera aussi à la composition de ses instances : le Conseil, ses commissions et ses comités.

Sixième axe d'intervention : la fonction du Conseil

Une des préoccupations du Conseil est de mettre en place des façons de faire qui lui permettent de soutenir sa fonction de collaboration avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ainsi de mieux réaliser sa fonction de conseil.

Objectif 7 : Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec la ministre.

Indicateurs

- Recours à des mécanismes de communication diversifiés avec la ministre;
- Soutien des capacités du Conseil à réaliser son mandat par une gestion prévisionnelle de ses membres et de ceux de ses commissions et de ses comités;
- Consolidation de la mise en œuvre des modifications apportées en 2006 à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.

Objectif 8 : Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.

Indicateurs

- Tenue de rencontres avec des personnes intéressées par l'éducation dans les différentes régions du Québec;
- Mise en commun des priorités en éducation dégagées par les membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités;
- Consultation des acteurs concernés par un sujet donné.

Septième axe d'intervention : le pouvoir d'influence du Conseil

Le Conseil fera la meilleure utilisation des possibilités qu'offrent les médias et les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour accroître l'appropriation de ses publications et son pouvoir d'influence auprès des acteurs de l'éducation et de la population.

De plus, pour demeurer un lieu privilégié de réflexion, le Conseil entend améliorer ses façons de faire de manière à mieux articuler une vision globale de l'éducation et à mieux assurer la pertinence de ses interventions. Il continuera donc d'améliorer ses outils de recherche et d'analyse pour mieux accompagner les travaux du Conseil et enrichir le processus de sélection des thèmes et d'élaboration des avis et des rapports.

Le Conseil utilisera au mieux les potentialités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour atteindre ses objectifs.

Objectif 9 : Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.

Indicateurs

- Intérêt des médias, notamment les journaux, la radio et la télévision, suscité par la production de matériel de qualité et de plans de diffusion efficaces;
- Intérêt suscité par ses publications, mesuré notamment par le nombre d'exemplaires et de téléchargements demandés par la population;
- Portée de ses publications, évalué particulièrement par le nombre de demandes de présentation, le nombre de mentions dans les médias et les autres publications, ou par les modifications apportées aux lois et aux règlements en éducation.

Objectif 10 : Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue de développer une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.

Indicateurs

- Poursuite d'une démarche d'exploration des processus de veille en éducation en vue d'enrichir la préparation des avis et des rapports;
- Identification et mise en œuvre de collaborations pertinentes avec des lieux de recherche et de transfert en éducation.

Huitième axe d'intervention : la gestion des ressources humaines

Le Conseil continuera ses pratiques de gestion prévisionnelle de ses ressources humaines pour assurer le maintien et le développement de l'expertise du Conseil, tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État. Le Conseil maintiendra donc ses pratiques en matière d'embauche et de remplacement de personnel, de transfert des connaissances, de formation et de perfectionnement de son personnel ainsi que de reconnaissance des réalisations du personnel.

Objectif 11 : Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.

Indicateurs

- Embauche et remplacement de personnel;
- Activités de transfert des connaissances de même que de formation et de perfectionnement du personnel;
- Activités de reconnaissance des réalisations du personnel.

plan **STRATÉGIQUE**
2007-2011
DU COMITÉ CONSULTATIF SUR
l'accessibilité financière
aux **ÉTUDES**

Créé en 1999, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études est rattaché au Conseil supérieur de l'éducation sur le plan administratif. Il transmet directement ses avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MANDAT

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question que celle-ci lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou aux politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le Comité consultatif peut :

- saisir la ministre de toute question relative à une matière de la compétence du Comité;
- faire effectuer des études et des recherches;
- solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes.

Enfin, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est tenue de soumettre au Comité consultatif tout projet de règlement relatif à ces programmes d'aide financière ainsi que toute condition qu'elle se propose d'inclure dans des règles budgétaires ou toute directive qu'elle entend donner aux établissements d'enseignement relativement à ces droits.

ENJEU

L'amélioration de l'accessibilité financière à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires

ORIENTATION

Proposer une vision globale du système d'aide financière et recommander diverses mesures qui visent à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.

Contexte

Les sociétés qui ont opté pour la démocratisation de l'éducation, y compris l'enseignement supérieur, ont mis en place des systèmes d'aide financière aux études. Associés aux idéaux de démocratisation et d'accessibilité, ces systèmes reposent sur les valeurs de justice sociale et d'égalité des chances. Selon ces valeurs, tous les individus qui en ont la volonté et les capacités intellectuelles doivent pouvoir poursuivre leurs études, quelle que soit la situation économique de leur famille. L'objectif des systèmes d'aide est donc de lever les barrières financières qui pourraient empêcher des personnes de réaliser leur projet d'études.

Au Québec, en plus d'assurer l'accès gratuit aux élèves du primaire et du secondaire, y compris les études professionnelles, l'État a mis en place un système public d'aide financière qui comprend :

- la non-imposition de droits de scolarité relativement aux études collégiales à temps plein dans un établissement public et la réglementation des droits de scolarité dans les universités;
- une aide financière qui est accordée selon les besoins ou le mérite. Les programmes d'aide financière qui touchent le plus grand nombre d'élèves et d'étudiants sont ceux qui tiennent compte des besoins. Parmi ceux-ci, le Programme de prêts et bourses est le plus important. Le soutien financier au mérite est accordé sous forme de bourses consenties par divers organismes subventionnaires québécois et canadiens. Cette forme d'aide est plus largement utilisée aux cycles supérieurs de l'enseignement universitaire. Soulignons qu'outre les organismes subventionnaires publics, les établissements d'enseignement et diverses fondations privées accordent une aide financière en fonction des besoins ou du mérite;
- diverses mesures fiscales dirigées vers les élèves et les étudiants ou vers leurs parents.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études concentre ses efforts sur les trois axes d'intervention du système public d'aide financière aux études, soit la réglementation des droits de scolarité et des autres droits exigés des étudiants québécois, canadiens et étrangers, les programmes d'aide financière aux études et les mesures fiscales liées aux études. Ces trois axes d'intervention sont interreliés, puisqu'ils font partie d'un même ensemble. Ils font ainsi l'objet d'un axe d'intervention particulier, le système d'aide financière aux études dans son ensemble. Soulignons que ces axes d'intervention s'appliquent à l'enseignement professionnel du secondaire, à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire.

Au fil des ans, la notion d'accessibilité aux études s'est élargie; elle englobe maintenant l'accessibilité à la réussite des études. De la même manière, au départ, l'idée de l'accessibilité financière faisait surtout référence au fait d'avoir les moyens financiers nécessaires pour s'engager dans un programme d'études. À l'heure actuelle, il est primordial de considérer l'accessibilité financière en tenant compte de l'ensemble des étapes qui mènent à la réussite. À partir de cette conception élargie de l'accessibilité à la réussite, il importe de repérer les problèmes financiers qui peuvent se dresser au début des études, pendant celles-ci et au seuil de l'obtention du diplôme. De plus, il est nécessaire d'atténuer les problèmes financiers de ceux qui vivent une insertion professionnelle difficile.

Il faut donc s'assurer que le système d'aide financière aux études permet encore de répondre de manière adéquate aux défis actuels et prévisibles en matière d'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.

Axe : le système d'aide financière aux études dans son ensemble

Le premier axe d'intervention porte précisément sur le système d'aide dans son ensemble. Le Comité s'appuiera sur sa vision globale du système d'aide financière pour proposer des mesures dont l'objet est d'améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études qualifiantes des personnes en formation initiale ou continue. Dans cette optique, il prépare un avis d'initiative qui porte sur l'accessibilité financière à l'éducation tout au long de la vie.

Outre l'avis d'initiative, le Comité se donne comme objectif de publier un premier rapport périodique sur les indicateurs de l'accessibilité financière aux études.

Axe : la réglementation des droits de scolarité et des autres droits

En ce qui concerne l'axe d'intervention relatif à la réglementation des droits de scolarité et des autres droits, il faut préciser qu'à l'été 2007 le Comité a répondu à une demande d'avis de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport portant sur des hausses des droits de scolarité et sur des améliorations à l'aide financière aux études. À l'automne 2007, la ministre mène une consultation sur les frais institutionnels obligatoires dans les universités. Il est probable que le Comité sera consulté sur cette question en 2008. En vue de répondre à une éventuelle demande de la ministre sur les frais universitaires obligatoires, le Comité a entrepris des travaux sur le sujet tout en suivant de près le débat sur les droits de scolarité et les autres droits.

Axe : les programmes d'aide financière aux études

Au sujet de l'axe d'intervention relatif aux programmes d'aide financière aux études, soulignons que quelques mesures sont entrées en vigueur en vue de l'année scolaire 2007-2008. Elles concernent principalement une majoration (2,1 %) des paramètres relatifs à certaines dépenses admises, une baisse de la contribution parentale et une hausse du montant lié au matériel scolaire. De plus, une allocation spéciale a été instituée, laquelle permet aux bénéficiaires d'un prêt seulement de couvrir les hausses annoncées des droits de scolarité universitaires lorsque le prêt ne permet pas de le faire.

En matière de programmes d'aide financière aux études, le principal défi consiste à proposer de nouvelles mesures qui pourraient s'appliquer au Québec. À cet effet, le Comité maintiendra sa veille stratégique sur les tendances canadiennes et internationales. Le Comité répondra à toute demande d'avis de la ministre sur les programmes d'aide et sur le Règlement sur l'aide financière aux études.

Axe : les mesures fiscales liées aux études

En ce qui concerne l'axe d'intervention relatif aux mesures fiscales liées aux études, le principal défi du Comité consiste à saisir plus précisément l'effet qu'ont les dépenses fiscales gouvernementales sur l'accessibilité financière aux études. Il réalisera une étude exploratoire sur le sujet.

Axe : l'influence du Comité

Au cours des prochaines années, le Comité préparera des outils pour mesurer son influence sur les décideurs en matière de politiques publiques ainsi que sur les acteurs qui cherchent à influencer les politiques publiques dans le domaine de l'accessibilité financière aux études.

Dans le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation, le Comité fait état de l'impact des recommandations formulées dans ses avis et ses rapports à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que de l'intérêt suscité par ses publications.

**Plan stratégique 2007-2011 du Comité consultatif
sur l'accessibilité financière aux études**

**Mandat du Comité et lien avec
le Conseil supérieur de l'éducation**

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, qui est rattaché administrativement au Conseil supérieur de l'éducation, est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question que celle-ci lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière;

- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou aux politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le Comité peut également saisir la ministre de toute question relative à sa compétence.

Enjeu

L'amélioration de l'accessibilité financière à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires

Orientation

Proposer une vision globale du système d'aide financière et recommander diverses mesures qui visent à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.

Axe d'intervention	Objectif	Indicateurs
Le système d'aide financière aux études dans son ensemble	Objectif 1 S'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière pour proposer des mesures dont l'objet est d'améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.	Avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'éducation tout au long de la vie. Rapport sur les indicateurs de l'accessibilité financière aux études.
La réglementation des droits de scolarité et des autres droits	Objectif 2 En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits, incluant les frais institutionnels obligatoires, et répondre aux demandes d'avis.	Avis produits à la demande de la ministre sur la réglementation des droits de scolarité et des autres droits, y compris les frais institutionnels obligatoires.
Les programmes d'aide financière aux études	Objectif 3 En continu, repérer de nouvelles mesures pouvant s'appliquer au Québec et répondre aux demandes d'avis.	Avis produits à la demande de la ministre sur les modifications au Règlement sur l'aide financière aux études.
Les mesures fiscales liées aux études	Objectif 4 Analyser l'effet des dépenses fiscales sur l'accès aux études.	Étude exploratoire réalisée à cet effet.
L'influence du Comité	Objectif 5 En continu, mesurer l'impact des recommandations et l'intérêt pour les publications du Comité.	Compte rendu de l'impact des recommandations du Comité et de l'intérêt suscité par ses publications dans le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation.

Les membres du Conseil supérieur de l'éducation

Nicole Boutin

Présidente

Diane Arsenaull

Directrice générale
Commission scolaire des Îles

Rachida Azdouz

Vice-doyenne, Faculté d'éducation
permanente, Université de Montréal

Claire Bergeron

Parent, Commission scolaire du
Lac-Saint-Jean

Claude Bilodeau

Conseillère pédagogique à l'animation
Cégep Beauce-Appalaches

Francine Boily

Chargée de cours, Éducation et intervention
préscolaire, Université Laval

Martine Boily

Parent, membre du Conseil d'établissement
École primaire Holland, Commission scolaire
Central Québec

David D'Arrisso

Étudiant au doctorat en administration
de l'éducation, Faculté des sciences de
l'éducation, Université de Montréal

Isabelle Delisle

Directrice de vie scolaire au 1^{er} cycle
Collège Jésus-Marie de Sillery

Pierre Doray

Directeur, Centre interuniversitaire de
recherche sur la science et la technologie
Université du Québec à Montréal

Louise Elaine Fortier

Directrice adjointe, École secondaire
Samuel-De Champlain, Commission scolaire
des Premières-Seigneuries

Keith W. Henderson

Directeur général
Cégep John Abbott

Amir Ibrahim

Coordonnateur des services éducatifs
et responsable de la sanction des études
(à la retraite), Commission scolaire
Lester-B.-Pearson

Linda Méchalé

Directrice, École primaire Joseph-Henrico
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Denis Ménard

Conseiller en développement organisationnel,
éducatif et technologique, Capitale-Nationale

Bernard Robaire

Professeur, Département de pharmacologie
et de thérapeutique, Faculté de médecine,
Université McGill

J. Kenneth Robertson

Directeur général
Collège régional Champlain

Jean A. Roy

Doyen, Affaires départementales
et à la formation continue, Université
du Québec à Rimouski

Ginette Sirois

Directrice générale
Cégep de Chicoutimi

Édouard Staco

Parent, coordonnateur
Service des ressources technologiques
Cégep de Saint-Laurent

Claire Vendramini

Enseignante au préscolaire
École Saint-André, Commission scolaire
de l'Énergie

Marie-Claude Champoux

Membre ajointe d'office, sous-ministre
ajointe, Ministère de l'Éducation, du Loisir
et du Sport

Josée Turcotte

Secrétaire générale *

* par intérim

Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Judith Stymest

Présidente

Directrice, Bourses et Service de l'aide financière et de l'accueil
des étudiants étrangers, Université McGill

Soucila Badaroudine

Protectrice des droits des étudiantes
et étudiants, Université de Sherbrooke

Guy Fréchette

Vice-président et associé directeur
du Québec, Ernst & Young Canada

Ana Gavranic

Étudiante au doctorat en psychologie
Université de Sherbrooke

Pierre Grondin

Directeur, Affaires étudiantes et
communications, Cégep de Drummondville

Robert Martin

Étudiant, Faculté de l'éducation permanente
Université de Montréal

Catherine Pache-Hébert

Étudiante à la maîtrise en éducation
Université du Québec à Montréal

Annie Perrier

Étudiante au diplôme d'études
professionnelles en cuisine d'établissement
Centre de formation professionnelle

Joanie Poirier

Étudiante en sciences humaines
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Claude Provencher

Sous-ministre adjoint, Aide financière aux
études, Ministère de l'Éducation, du Loisir
et du Sport

Louise-Hélène Richard

Directrice générale, Services aux étudiants
Université de Montréal

Sophie Roussin

Analyste en finances personnelles
Union des consommateurs

Claire Sylvain

Directrice, Affaires étudiantes et cheminement
scolaire, Cégep de Rivière-du-Loup

Yves Trudeau

Agent administratif
Commission scolaire des Patriotes

François Vincent

Étudiant au certificat en droit
Université de Montréal

France Voisine

Enseignant
Cégep de Saint-Félicien

Paul Vigneau

Secrétaire-coordonnateur